

## **Fonds fiduciaire du Codex (CTF) : champ d'activité à prendre en compte dans le cadre de la préparation d'une demande de soutien**

Le présent document a été établi avec la participation du Comité d'orientation du CTF (FAO, OMS, secrétariat du Codex), ainsi que des responsables du projet dans les régions de la FAO et de l'OMS, dans le but :

- 1) de guider les pays souhaitant présenter une demande auprès du CTF ;
- 2) de guider les fonctionnaires concernés de la FAO et de l'OMS (au niveau des régions et des pays) dans consultations/conseils qu'ils proposent ;
- 3) de produire une trace écrite du champ d'activité défini par le CTF, la FAO, l'OMS et le secrétariat du Codex.

À l'heure d'élaborer une demande d'appui financier du CTF, veuillez vous reporter à la liste (non exhaustive) d'activités considérées comme relevant ou non du champ d'activité du CTF, qui figure ci-après. Si vous avez encore des questions, veuillez demander des précisions à votre bureau de la FAO ou de l'OMS, ou au secrétariat du CTF.

### **Activités relevant du champ d'activité du CTF :**

- Ateliers nationaux associant des responsables de l'élaboration des politiques et des décideurs des principaux secteurs et groupes d'acteurs et visant à mobiliser un soutien politique et économique en faveur des activités du Codex.
- Jumelage entre un pays disposant de structures nationales dédiées au Codex qui fonctionnent bien, et un pays moins expérimenté. Le jumelage des activités peut avoir pour but d'échanger des données d'expériences, d'aider le pays moins expérimenté à renforcer ses structures dédiées au Codex et de favoriser une participation plus effective au Codex.
- Évaluation des structures nationales dédiées au Codex et élaboration d'un plan d'action national pour le renforcement de la participation au Codex. Un spécialiste du Codex pourrait contribuer à faire le bilan des forces et faiblesses des structures/activités nationales dédiées au Codex, et à établir un plan d'action national visant à renforcer la participation au Codex.
- Renforcement des capacités pour une participation plus effective aux travaux du Codex, au moyen de différentes modalités d'intervention, à savoir, par exemple : des formateurs expérimentés, l'apprentissage en ligne, l'apprentissage hybride (apprentissage à distance associé à des ateliers/formations), des formations axées sur des aspects techniques particuliers (comme la mise en évidence et la mise à disposition de données scientifiques et techniques aux fins de l'élaboration et de l'application de normes du Codex).
- Activités de renforcement des capacités d'acquisition de notions de base relatives à la procédure d'analyse des risques inhérente au Codex, ainsi que de connaissances concernant certains comités, le rôle du JECFA (Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires), des JEMRA (réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques), des JMPR (réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides), des JEMNU (réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur la nutrition) ou de réunions d'experts ad hoc, et les moyens de contribuer au processus. Il se peut que des conseils scientifiques et des formations plus approfondis sur l'analyse des risques pour la sécurité sanitaire des aliments doivent être coordonnés directement avec la FAO ou l'OMS. Cela peut se faire ; n'hésitez pas à solliciter des précisions.
- Suivi individualisé concernant le Codex. Travail avec un mentor (connu pour ses connaissances d'un aspect particulier du Codex) avant, pendant et après une séance d'un comité donné du Codex en vue de faciliter l'acquisition de connaissances concernant ce comité et de favoriser une participation effective à ses procédures, ainsi qu'à tout futur processus de normalisation.

- Élaboration de documents (exemple : procédures de travail) visant à renforcer les activités du Codex au niveau national.
- Participation physique de deux (2) délégués au maximum aux sessions du Codex dans les cas où les délégués sont associés aux activités du comité en question dans le pays, ou si leur participation est essentielle en vue d'autres activités de développement des capacités visant à améliorer de façon durable la participation au Codex. Si un pays souhaite dépêcher des délégués supplémentaires (plus de deux), il peut le faire à ses propres frais.
- Activités présentiels ou virtuelles. Le CTF tend à déconseiller les activités hybrides (alliant présentiel et virtuel), à un moins qu'une raison impérieuse existe.
- Assistance technique limitée dans le temps visant à appuyer la préparation de travaux techniques.
- Activités de communication ciblant des groupes d'acteurs essentiels (exemple : autorités et responsables de l'élaboration des politiques au niveau national) en vue de mobiliser leur soutien en faveur du renforcement des structures dédiées au Codex et des capacités de participation au Codex au niveau national. La traduction des documents du Codex dans les langues locales est permise, si tant qu'elle se justifie et que le coût est raisonnable.
- Création de sites internet simples concernant le Codex au niveau national, faciles à maintenir une fois créés et à l'issue du projet du CTF.
- Appui technique et/ou financier spécifique et ciblé pour la collecte et/ou la production de données dans un groupe de pays en vue de combler un manque particulier de données nécessaires au travail de normalisation.
- Activités visant à favoriser la compréhension des textes prioritaires du Codex, fournissant des orientations sur les moyens de se mettre en adéquation avec eux et de les intégrer dans les réglementations/normes nationales.

### **Activités ne relevant pas du champ d'activité du CTF :**

- Renforcement des laboratoires.
- Examen de textes de loi relatifs aux produits alimentaires, élaboration de politiques alimentaires.
- Formation aux bonnes pratiques agricoles (BPA) ou aux bonnes pratiques d'hygiène (BPH).
- Système d'alerte rapide, réponse aux urgences en matière de sécurité sanitaire des aliments.
- Production de données qui ne sont pas directement liées à des travaux de normalisation du Codex présentant un intérêt prioritaire.
- S'agissant d'activités de production de données, il est demandé de démontrer clairement en quoi les activités prévues :
  - sont directement liées à des travaux de normalisation du Codex présentant un intérêt prioritaire ;
  - accroissent la participation effective du pays en question à ces travaux de normalisation.
- Participation physique/détachement de délégations à des sessions du Codex qui ne sont pas en lien avec les activités prévues au titre du CTF ou ne font pas intervenir des comités axés sur les secteurs prioritaires au niveau national.
- Aide budgétaire ne pouvant être maintenue à l'issue du programme du CTF (exemple : location de bureaux pour des Points de Contact Codex (PCC), recrutement de personnel).
- Mesures d'incitation à la participation aux réunions nationales (telles que les réunions du Comité national du Codex).
- Activités de communication d'ordre général qui ne ciblent pas des acteurs clés en mesure d'influer sur la sécurité sanitaire des aliments au niveau national. Il peut par exemple s'agir d'activités de communication ciblant des écoles ou le grand public.

### **Éléments contribuant à une demande de qualité :**

- Contribution multisectorielle à l'élaboration de la demande (agriculture, santé, commerce, etc.).
- Bonne utilisation de l'outil de diagnostic du Codex et mise en évidence des faiblesses à corriger.
- Demandes bien structurées énonçant avec précision les activités (visant à corriger les faiblesses), les produits et les résultats prévus.
- Les activités et l'appui choisis relèvent du champ d'activité du CTF.
- Mélange équilibré d'activités portant sur le renforcement du programme national du Codex.
- Budget clairement défini, bonne utilisation des fonds, présence d'un cofinancement.
- Liens évidents entre le projet du CTF et les activités menées plus globalement aux fins du renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments au niveau national (en quoi le projet du CTF contribue-t-il aux objectifs plus généraux de sécurité sanitaire des aliments dans le pays ?).

### **Éléments contribuant à une demande laissant à désirer :**

Faiblesse dans la conception du projet, le cadre logique défini et la terminologie employée :

- Faiblesse dans la chaîne de résultats (liens entre les activités, les produits et les résultats prévus pour atteindre le but énoncé).
- Manque d'intégration des conclusions de l'outil de diagnostic du Codex (les activités devraient viser à corriger les faiblesses mises en évidence ; des activités sans lien avec les conclusions offertes par l'outil de diagnostic n'ont donc pas lieu d'être).
- Mélange d'activités inadéquat pour combler les lacunes identifiées (exemple : définition d'une approche unique plutôt que d'un mélange équilibré d'activités ; trop grand nombre d'ateliers, de réunions du Comité national du Codex, ou de participations physiques sans lien apparent avec le développement de capacités relatives au Codex ; forte mise en exergue de la traduction des textes du Codex, sans lien évident avec les priorités du pays ; etc.).
- Trop grand nombre d'activités sans lien les unes avec les autres, qui ne contribuent pas à l'objectif global.
- Manque de clarté concernant la façon dont on parviendra aux résultats énoncés.
- Sections incomplètes.